

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration par Discord du 26 novembre 2020 de 20:30 à 23:45

Rédacteur : Luc Ronayette

Vérificateurs : les participants à la réunion

Participants à la réunion avec droit de vote :

- Chantal Gajdos, présidente
- Arnaud Knippel, vice-président
- Claude Brisson, trésorier
- Fabien Lips, trésorier adjoint
- Luc Ronayette, secrétaire
- Camille Lévêque, secrétaire adjointe
- Dominique Cornuejols, administratrice
- Jean-Paul Gaschignard, administrateur
- Matthieu Aveaux, administrateur
- Alexandre Pinchard, président de la Ligue Ile-de-France
- Albert Fenech, président de la Ligue Est
- Kévin Cuello, président de la Ligue Ouest
- Jean-Pierre Lalo, président de la Ligue Normandie

Les présidents des Ligues suivantes n'ont pas participé à la réunion et n'ont pas donné de procuration :
Rhône-Alpes, Sud-Ouest, Centre, Méditerranée.

La Ligue Grand Nord est toujours en déshérence et n'est toujours pas représentée au réunions de CA...

Invités à participer à la réunion sans droit de vote :

- Romain Tisserand
- Jean-Baptiste Ernotte
- Guillaume Cros
- Julien Auguet

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- 1) Approbation du dernier CR de réunion du CA
- 2) Point budget 2020
- 3) Demande de subvention de 500 € pour le projet Maths et Go d'A. Fenech
- 4) Proposition de F. Lips de redéfinition des dates de validité de la licence
- 5) Maintien, décalage ou suppression de la majoration de la licence au 1^{er} janvier 2021
- 6) Projet de création de licence internet

1) Approbation du dernier CR de réunion du CA du 26/08/2020

9 personnes sont présentes à l'ouverture de la réunion à 20:30.

Le CR de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des 9 voix présentes.

- 20:40 : arrivées d'Alexandre et d'Arnaud : le nombre de voix présentes passe à 11
- 20:43 : arrivée de Jean-Pierre : le nombre de voix présentes passe à 12
- 20:45 : arrivée de Jean-Paul : le nombre de voix présentes passe à 13

2) Point budget 2020

Chantal fait un point sur le budget 2020 (**voir Annexe 1**) et met en avant qu'on est a priori bien en phase avec le prévisionnel revu le 6 mai dernier suite au premier confinement.

3) Demande de subvention de 500 € pour le projet Maths et Go d'Albert Fenech

A l'appui de la demande de subvention, Albert a préparé un document (**voir Annexe 2**).

Brièvement résumé, le projet maths et go consiste à proposer d'introduire la pratique du go dans les écoles et collèges pendant le temps scolaire avec un objectif pédagogique d'apprentissage des maths.

Pour le moment ce projet n'est quasi exclusivement développé qu'en région strasbourgeoise et l'ambition de ses porteurs est de le généraliser à plus grande échelle. Albert précise que l'essentiel du financement éventuel que la FFG accorderait serait utilisé pour couvrir les frais de déplacement des porteurs du projet pour aller le présenter à l'échelle nationale et/ou internationale.

Bien que le projet soit essentiellement dédié au développement des mathématiques, Albert précise que cette subvention est demandée à la FFG parce qu'il est probable qu'il y aura par la suite des retombées en termes de développement du go avec peut-être l'arrivée de nouveaux joueurs.

Chantal demande, si la FFG accepte de subventionner le projet, d'avoir en contrepartie un encart sur le site Maths et Go disant quelque chose du style "Le projet Maths et Go est soutenu par la FFG" ou " La FFG est partenaire du projet" avec un lien qui renvoie vers le site FFG.

Albert dit qu'il refuse catégoriquement d'ajouter une telle mention et un tel lien sur le site Maths et Go car pour lui, c'est un site de maths et pas un site de go.

Une longue discussion, parfois houleuse, s'ensuit entre les participants à la réunion.

Au final, Albert accepte qu'une mention "La Fédération Française de Go est partenaire du projet" soit ajoutée sur le site Maths et Go sans qu'il n'y ait pour autant de lien renvoyant vers le site FFG.

Chantal propose de soumettre au vote le principe d'octroi de la subvention de 500 € demandée à la FFG pour le projet Math et Go sous réserve qu'il soit au préalable constaté par le bureau FFG l'ajout sur le site Maths et Go de la mention "La Fédération Française de Go est partenaire du projet".

Le vote est organisé sur la base de cette proposition (au moment de ce vote, Matthieu s'étant absenté, le nombre de voix présentes était passé de 13 à 12) :

Expression du vote	Nombre de voix
Pour	8
Abstention	3
Contre	1

La subvention de 500 € demandée pour le projet Maths et Go est donc octroyée de manière conditionnelle.

4) Proposition de redéfinir les dates de validité des licences

Voir document préparé par Fabien donné en **Annexe 3**.

Fabien précise que son raisonnement s'applique également aux tournois qui ont lieu à l'automne : il peut suffire en l'état actuel de prendre une licence une année sur deux pour participer à un tournoi organisé durant l'automne.

Luc pose la question de savoir si doit considérer tous les anciens licenciés sans aucune distinction ou si on doit considérer qu'au bout de x années (x étant à définir) sans avoir pris de licence on ne pourrait pas considérer que la personne "revient au go après un certain nombre d'année d'absence" et à ce moment-là s'il ne serait pas souhaitable de la faire bénéficier d'une licence valable de septembre de l'année n-1 à décembre de l'année n. Fabien convient que ce point serait effectivement à discuter.

Il est également discuté de modifier en parallèle les règlements des compétitions en modifiant la phrase "Être licencié de l'année en cours" par "Avoir une licence en cours de validité". Ceci permettrait d'ajouter de la souplesse au système actuel qui a de toute manière des difficultés à être respecté.

Une alternative est proposée qui consisterait à passer à une licence basée sur l'année scolaire. Cela permettrait de résoudre les problèmes soulevés. Par ailleurs, le décompte des licenciés au 31 août pour déterminer le nombre de délégués de clubs ainsi que leurs voix pour les votes lors des AG FFG prendrait ainsi tout son sens puisqu'à ce moment-là le 31 août correspondrait à la fin de l'exercice.

Par contre cela serait sans doute source de soucis au niveau de la gestion et du suivi du budget...

Le bureau va réfléchir sur cette question et proposera pour le prochain CA une analyse des avantages / inconvénients de passer à une licence basée sur l'année scolaire.

5) Maintien, décalage ou suppression de la majoration de la licence au 1er janvier 2021

Pour rappel cette majoration de 10 € à partir du 1^{er} janvier a été instaurée pour permettre une reprise des licences efficace et rapide.

Par ailleurs, elle permet de pouvoir avoir une meilleure visibilité sur les finances FFG dès le début d'année.

En raison des conditions sanitaires actuelles et, plus particulièrement, de la décision gouvernementale du 24 novembre dernier de maintenir fermés jusqu'au 20 janvier 2021 les bars et les restaurants dans lesquels se réunissent souvent nos clubs, il est discuté du bien-fondé de maintenir cette majoration au 1^{er} janvier, de la décaler de quelques mois ou de la supprimer exceptionnellement cette année.

Un premier vote est organisé sur la décision à prendre (au moment de ce vote, le nombre de voix présentes était passé de 13 à 12.

Expression du vote	Nombre de voix
Report	7
Suppression	3
Maintien en l'état	2

Il est donc décidé de reporter la date de mise en œuvre de cette majoration.

La question se pose alors de l'échéance du report. Un deuxième vote est organisé sur la base de différentes propositions :

Expression du vote	Nombre de voix
1 mois	0
2 mois	10
3 mois	0
Abstention	2

Il est donc décidé de reporter la date de mise en œuvre de la majoration de 10 € des licences 2021 du 1^{er} janvier au 1^{er} mars.

Note post-réunion du rédacteur :

Pour mémoire ou rappel, cette majoration 2021 :

- concerne tous les tarifs de licences à l'exception du tarif "Scolaire" (jeunes de moins de 12 ans au 1er janvier 2021)
- concerne uniquement les licencié(e)s 2020 qui reprennent une licence 2021
- ne s'applique pas ni aux primo-licencié(e)s ni aux ancien(ne)s licencié(e)s dont la dernière licence a été contractée avant 2020

6) Projet de création de licence internet

Chantal fait le point sur le projet (voir son document en **Annexe 4**) qui a déjà été discuté :

- lors d'un tour de table durant l'AG FFG du 19 septembre 2020 ;
- lors de plusieurs réunions du bureau FFG ;
- lors d'une réunion avec les clubs le 5 novembre 2020.

Plusieurs personnes motivées par le go en ligne et son développement ont été invitées à rejoindre la réunion afin d'apporter leur témoignage. Il s'agit de Romain Tisserand, Jean-Baptiste Ernotte, Guillaume Cros et Julien Auguet.

Matthieu présente le projet de développement de la FFG en ligne, parle du Discord FFG qui a été mis en place et du retour d'expérience qu'il en a à ce jour. Il cite pour exemple l'activité de "La Grotte de l'Hermitte" (groupe Discord créé par Fulgurogo) qui est l'une des plus grosse et plus active communauté de go sur internet dont, entre autres, font partie nos 4 invités qui se présentent les uns après les autres.

Romain : 32 ans, vit à Paris. Ancien licencié de plusieurs clubs (Aligre, Aurillac, COP) il dit ne pas pouvoir se rendre facilement ni régulièrement dans un club en raison de son activité avec des horaires parfois décalés.

Jean-Baptiste : 38 ans, vit à Rambouillet. Il a découvert le go avec Hikaru lorsqu'il était étudiant et, à l'époque, il a un tout petit peu fréquenté le club de Paris sans pour autant y prendre une licence. Depuis 20 ans il a régulièrement joué sur internet sans jamais se rapprocher d'un club. Depuis peu il a envie de s'investir pour faire vivre la communauté des joueurs et il a l'ambition d'arriver à créer dans la ville de Rambouillet où il réside un club physique permettant de regrouper des gens et de jouer en présentiel.

Guillaume : 33 ans, vit à Nantes. Il joue au go depuis un an et demi. Il est licencié au club de Nantes mais, vu le contexte, il joue beaucoup sur internet et a finalement très peu fréquenté le club. Il précise qu'il serait tout à fait prêt à s'investir pour faire de la pédagogie mais que, compte-tenu de sa situation familiale (il est jeune papa), il ne peut pas forcément être disponible pour des rendez-vous présentiels réguliers mais peut beaucoup plus facilement assurer des rendez-vous en ligne.

Julien : 29 ans, vit à Londres. Passionné par le go, il joue énormément en ligne. Il n'est pas et n'a jamais été licencié à la FFG.

Matthieu cite par ailleurs le cas de Gaëlle, jeune maman avec un enfant en bas âge qui ne pouvait pas rejoindre la réunion ce soir. Gaëlle a essayé à plusieurs reprises de fréquenter un club physique mais ne s'y est pas forcément sentie très à l'aise et elle préfère nettement jouer en ligne. Elle n'a jamais pris de licence car elle n'est pas forcément intéressée par la compétition mais elle serait prête à prendre une licence internet pour simplement avoir le sentiment d'appartenir à une communauté.

Matthieu précise que selon le groupe de réflexion d'une trentaine de joueurs internet qu'il a animé récemment (dont nos 4 invités sont les représentants) il est vraiment important d'avoir une reconnaissance d'existence par la création d'un club internet au niveau FFG.

Arnaud, qui précise ne pas pratiquer le go en ligne et avoir été jusqu'à présent un peu dubitatif sur le sujet, dit qu'il ressent beaucoup d'enthousiasme chez nos invités et que cela fait plaisir à entendre. Il se dit que cela vaut sans doute la peine que la FFG encourage ces expériences en ligne.

Matthieu confirme en disant qu'effectivement il y a beaucoup de motivation chez les joueurs internet pour créer une vie associative adaptée à la vie digitale.

Chantal rappelle que les membres de la FFG que sont les ligues et les clubs sont des associations loi 1901 à statuts déposés et qu'en cas de création d'une structure internet elle devra elle-aussi être à statuts déposés.

Julien acquiesce en disant que depuis Londres il souhaiterait vraiment participer à cette vie associative de joueur de go sur internet et il dit qu'il est prêt à participer à son administration.

Matthieu résume les choses ainsi :

- Avec les confinements et le développement des activités en ligne, il y a eu beaucoup de liens créés via internet entre joueurs de go.
- Ces joueurs en ligne peuvent avoir de multiples raisons de vouloir préférer le go en ligne plutôt que le go en présentiel.
- Ils sont toutefois extrêmement motivés par la création d'une structure officielle rattachée à la FFG permettant de les accueillir et de les regrouper.

Matthieu précise que si on développe un seul club virtuel rattaché à la FFG on risque de se retrouver avec un "nid de joueurs" en ligne qui ne se sentiront pas rattachés à quoi que ce soit. Il préconise donc la création d'une ligue internet qui regrouperait plusieurs clubs internet qui pourraient exister selon des affinités de localisations géographiques ou autres. Par ailleurs, il pense nécessaire que ces futurs clubs et cette future ligue puissent jouir des mêmes droits que les clubs et les ligues actuels. Luc acquiesce et rappelle qu'il a lui-même déjà évoqué le fait que la structuration actuelle de la FFG est sans doute mieux adaptée à la création d'une ligue internet avec un ou plusieurs clubs qui y sont rattachés plutôt qu'à la création d'un club internet directement rattaché à la FFG.

Il est toutefois soulevé que les statuts FFG prévoient que les ligues régionales aient une définition géographique et soient rattachées à une région. Il faudrait donc modifier les statuts pour créer une ligue internet et cela ne peut s'envisager qu'en AG. Il faudrait également revoir le règlement intérieur.

Le CA exprime son accord pour préparer une Assemblée Générale Extraordinaire mi-janvier 2021 afin de soumettre au vote des délégués de clubs une modification des statuts et du règlement intérieur de la FFG pour permettre la création d'une ligue internet à laquelle seraient rattachés des clubs internet.

D'ici là, le bureau et le CA devront travailler à l'élaboration des modifications de statuts et de règlement intérieur pour présenter un projet à soumettre au vote.

23:45 : fin de la réunion.

Annexe 1 : Point sur le budget 2020 préparé et présenté par Chantal Gajdos

Thèmes	Affectation	Prévisionnel 2020 – 06/05/2020			Prévisionnel 2020 –26/11/2020			Delta
		Rec. 20	Dép. 20	Solde 20	Rec. 20	Dép. 20	Solde 20	
Somme Licences		24 257		24257	24474		24474	-217
EGF/IGF et autres partenaires	EGF		1 200			1200		
	IGF		300			300		
	Frais de représentation		100			100		
Somme EGF/IGF			1 600	-1600		1600	-1600	0
Administratif	Divers		1 000			692		
	Assurance		2 300			2071		
	Déplacements A.G. & C.A.		1 500			0		
	Banque et compte Paypal		450			450		
	Produit financier	60			60			
	Stockage Matériel		450			450		
	Vente de matériel	1 000	1 000	0	500	500	0	
Somme administratif		1 060	6 700	-5640	560	4163	-3603	-2037
Permanent	Rémunération/Congés payés		20 000			20000		
	Charges sociales		5 500			5500		
	Charges administratives		0			0		
	Provision emploi Inseong							
	Recettes extérieures	22 700			22700			
	Pédagogie pour FFG	2 800			2800			
Somme Permanent		25 500	25 500	0	25500	25500	0	0
Communication	Revue Française de Go	4 000	5500	-1500	4000	5500		
	Site Web FFG		900			1130		
	Salons, conférences, communication		0			0		
	Affiches et flyers		0			0		
	Événements		0			0		
	T-shirt et goodies		0			0		
Somme Communication		4000	6400	-2400	4000	6630	-2630	230
Développement go en ligne	Événements et commentaires		1045			1060		
	Pédagogie cours internet		850			850		
Somme Développement go en ligne		0	1895	-1895	0	1910	-1910	15
Pédagogie et formation	Stage d'été	0	4450	-2450	345	4900		
	reprise provision stage d'été	2 000			2000			
	Stages formations bénévoles	800	1000		800	992		
	Documents et matériel pédagogiques		0			0		
	Développement go scolaire		0			0		
Somme pédagogie et formation		2800	5450	-2650	3145	5892	-2747	97
Jeunes	Congres national jeunes	14 300	15 000	-700	220	2000		
	Équipe France jeunes		2 000			2300		
	Subventions école de go		700			500		
	Orga championnat France jeunes		400			0		
	Lots championnat jeunes (invitations stage jeune)		1 230			0		
	Déplacements		800			800		
	Divers (administration, représentation)		150			7		
Sommes Jeunes		14 300	20 280	-5980	220	5607	-5387	-593
Somme go scolaire et amateurs		5 000	5 000	0	5000	5000	0	0
Organisation Compétitions FFG	Open de France		300			485		
	Finale championnat de France		300			300		
	Coupe Maître Lim		200			0		
	Pair go France		200			200		
Dotation des compétitions	Prix Open de France		1 100			1100		

Subventions autres compétitions	Trophée des clubs		350				0		
	Tournois		500				500		
Somme organisation compétitions			2 950	-2950			2585	-2585	-365
Déplacement compétitions	Déplacement championnat européen femmes		300				0		
	Déplacement championnat pairgo européen		200				0		
	Déplacement championnat du monde amateur		0				0		
	Déplacement championnat du monde de pairgo		500				0		
	Coupe Premier Ministre de Corée		600				32		
	Autres déplacements		0				120		
Somme déplacement compétitions			1 600	-1600			152	-152	-1448
TOTAL			76 917	77 375	-458		62899	59039	3860
									-4318

Annexe 2 : Document préparé par Albert Fenech à l'appui de sa demande de subvention

Demande de subvention du club de go de Strasbourg pour le projet Maths et go

Site : <http://maths-et-go.fr/>

Montant sollicité : 500 €

Malgré le rappel de cette semaine, le club de Strasbourg n'envisage pas de faire une demande de subvention pour son école de go très déficitaire (loyer 500 €) car je pense qu'il faut limiter le nombre de subventions par club et que nos priorités sont :

- Le projet maths et go
- Le tournoi international de Strasbourg

J'en profite pour faire cette première demande pour le projet maths et go.

Ce projet est un projet mathématique : on propose d'introduire la pratique du go pendant le temps scolaire avec un objectif pédagogique. Depuis la mise en place du projet il y a 2 ans, une dizaine de réunions de formation ont été organisées (durée 3h, 3 formateurs bénévoles : Richard Cabassut, didacticien non joueur de go, Antoine Fenech, Albert Fenech). Les participants apprennent à jouer au go, à enseigner le go et à l'utiliser pour faire des maths.

Nos rapports avec l'Université de Strasbourg et l'Inspection Académique nous permettent d'être «invités» à de nombreux congrès annuels de mathématiciens. Les plus intéressants sont ceux de la COPIRELEM (primaire) en mai et de l'APMEP (tous niveaux) en octobre. Le congrès 2020 de l'APMEP s'est tenu virtuellement en début de semaine. L'APMEP est l'association des professeurs de mathématiques de l'enseignement public. Elle compte 3500 adhérents qui, en particulier, reçoivent la revue au fil des maths et sont invités à leur congrès annuel. Un article sur le go a été publié dans l'une des dernières revues et le site du congrès a mis en valeur chaque atelier, en particulier celui du go. Article au fil des maths : <http://maths-et-go.fr/wp-content/uploads/2020/10/Au-fil-des-maths.pdf> Beaucoup de profs de maths connaissent ainsi notre existence alors que les échecs et le bridge sont en ce moment plutôt discrets.

Quelques besoins financiers : mise à jour du site maths-et-go, création d'outils informatiques, frais de participation aux congrès (déplacement, hébergement, inscription) ...

Bilan actuel : une vingtaine d'enseignants formés en deux ans, une dizaine actifs (avec classes équipées), 1 enseignant actif en primaire = 20 élèves initiés chaque année.

On espère la mise en place rapide d'une formation officielle de l'éducation nationale. Cette formation serait reconnue (heures de formation décomptées pour les enseignants du primaire) mais non rémunérée (condition actuelle de nos interlocuteurs locaux qui s'appuient sur l'exemple du bridge).

Même s'il s'agit d'un projet mathématique, les retombées au niveau du go devraient être importantes avec une diffusion très large du jeu (élèves, enseignants). Ce projet est en tout cas l'une des priorités du club de Strasbourg pour les prochaines années et son «rayonnement» ne devrait pas se limiter à une seule ville. Des enseignants se déplacent déjà de Mulhouse et de Lausanne.

Annexe 3 : Document préparé par Fabien Lips au sujet des dates de validité de la licence

Proposition de modification des dates de validité de la licence

Le contenu de la proposition (à discuter en CA avant mise au vote en AG)

- Les licences seront valides du 1er janvier au 31 décembre. Bien entendu, il restera possible (et souhaitable) de prendre sa licence à l'avance.
- Pour les primo-licenciés s'inscrivant à l'automne, les mois de septembre à décembre seront inclus et offerts.

Pourquoi cette proposition maintenant ?

La situation actuelle a eu pour conséquence que 10 des 30 participantes au championnat de France féminin n'auraient pas dû avoir le droit de participer si le règlement avait été respecté (les participantes auraient dû être "licenciées de l'année en cours"). A l'unanimité du bureau, il a été jugé que la situation était absurde. Il faut donc obligatoirement modifier quelque chose (voir la partie "alternative").

Quels sont les arguments pour cette proposition ?

- Le côté simple et logique. Pourquoi avoir des licences qui durent 16 mois ?
- Mettre fin à une situation où les joueurs peuvent par exemple participer tous les ans aux tournois de Marseille et Clermont en ne prenant qu'une licence sur deux. Pourquoi continuer à offrir les mois de septembre à décembre aux joueurs licenciés par intermittence ?

Quels sont les arguments contre cette proposition ?

Je ne prétends pas à une objectivité parfaite, mais à part le poids des habitudes et la force d'inertie, je sèche...

Quelle est l'alternative proposée par d'autres membres du bureau ?

Là, je vais oublier complètement l'idée d'objectivité en affirmant que l'alternative serait de considérer que les championnats féminins et de pair-go ne sont pas des championnats comme les autres. J'exagère évidemment et je ferais peut-être mieux de laisser ceux qui le souhaitent rédiger leur contre-proposition et leur argumentaire, mais l'obligation d'être "licencié de l'année en cours" ne continuerait à s'appliquer qu'aux championnats de France open, amateur et par équipe, où elle est toujours jugée importante.

Annexe 4 : Document préparé par Chantal Gajdos au sujet de la licence internet

Projet de licences internet

Propositions suite à la réunion avec les clubs du 05/11/2020

On souhaite faciliter le passage du go en ligne vers le go en présentiel.

Cela fait grandement pencher la balance vers une licence qui donnerait accès aux tournois et aux activités habituelles de la FFG (le cas des championnats resterait à trancher) et donc vers un scénario type 5 (cf réunion du 05/11/2020). Je rappelle qu'il est toujours possible voire souhaitable que les clubs locaux proposent également leurs adhésions en ligne.

Nous avons été également sensibles aux questions d'organisations et de paiement. Au vu des soucis que nous avons avec la licence loisirs, il nous paraît souhaitable d'éviter de créer de nouvelles formules de licence comportant des restrictions et d'éventuels paiements supplémentaires en cours d'année.

Une licence type soutien à moindre frais a également été évoquée, cependant il resterait à mettre au clair le type de public visé car il paraît difficilement envisageable de mettre en place une licence à prix cassé qui donnerait accès à un large éventail d'activités FFG.

1. Structure

Deux possibilités :

- Nos statuts autorisent les licences individuelles donc on peut ne pas changer nos statuts et définir la licence individuelle au niveau du règlement intérieur. Les licenciés internet seront représentés lors de l'AG FFG avec un nombre de voix et de délégués dans les mêmes proportions que celui des autres clubs. Cela nous permet à court terme de ne pas créer de nouvelle structure et de mettre les choses en place rapidement.
- On crée un club internet affilié à la FFG sous forme d'une association loi de 1901. Il ne serait pas affilié à une ligue en particulier. Les licenciés internet seront tous adhérents d'un même club internet. Cette option nécessite toutefois de changer les statuts en plus de notre règlement intérieur car notre système de vote n'est pas adapté (vote des délégués en AG de ligue). Nous avons déjà des volontaires pour la création de ce club.

2. Tarification

On ne souhaite pas compliquer nos tarifs donc on propose de garder la même grille à l'exception de la licence loisir non accessible pour les licences internet.

Pour rappel :

Libellé	Montant FFG
Adulte	30.00
Adulte, Chomeur Adulte, Etudiant	15.00
Jeune (Moins de 20 ans au 01-Jan-2021)	10.00
Jeune (Moins de 16 ans au 01-Jan-2021)	5.00
Scolaire (Moins de 12 ans au 01-Jan-2021)	2.00

On envisage une tarification *adulte plein tarif* à 40 €, soit 30 € de part FFG + 10 € de part licence individuelle ou club avec un accès quasi complet à toutes les activités FFG.

Avec un montant plus élevé, je pense qu'on risque de décourager les intéressés. Ces tarifs seront déclinés suivant les tarifs habituels FFG mis à part la licence loisir non accessible au club internet.

Concernant la concurrence avec les clubs locaux, on peut considérer deux cas de figures :

- **Les "petits clubs"**

Ceux-ci ont peu de charges et peu d'activités en dehors de leur rendez-vous. En général, le tarif plein d'une cotisation adulte tourne entre 30 à 40 €.

L'intérêt des petits clubs est clairement d'attirer de nouveaux joueurs même si cela ne se traduit pas immédiatement en rentrées financières.

La licence internet nous permettra d'identifier de nouveaux joueurs et de faciliter la mise en relation avec un club de proximité s'il en existe un.

Une licence internet à 40 € ne ferait pas concurrence aux petits clubs locaux. Il y aurait même dans beaucoup de cas un avantage financier à prendre la licence en club. De plus, les clubs locaux proposent la licence loisirs.

- **Les "gros clubs"**

Ceux-ci en général proposent plus d'activités et on est plutôt sur des cotisations de 40 € à 50 € voire plus pour une minorité de clubs.

L'attractivité de ces clubs est importante. Il y a un vrai plus à être membre de ces clubs et je pense malgré tout que la concurrence financière sera limitée. Dans tous les cas, si un licencié internet fréquente leur club, ils pourront facilement lui proposer de renouveler sa licence dans le club plutôt qu'au club internet.

Ces clubs pourraient aussi choisir par exemple de faire payer un supplément aux licenciés internet lors du transfert de licence ou lors des activités qu'ils organisent.